

Athus, le 16 avril 2026

Maîtres BAUDRUX Philippe & François
Rue de Luxembourg, 41/A
6720 HABAY-LA-NEUVE

Agent traitant :

Téléphone : 063/43 03 02

Courriel :

Réf. :

Vos Réf. :

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Art.D.IV.99 du CoDT

Concerne : Commune d'Aubange – 3^e DIVISION

Maison de commerce et terrain sis rue de l'Industrie n°9 à 6792 HALANZY
Section C n°1879W – 1880L

Maître,

En réponse à votre courrier réceptionné en date du 31/03/2026, veuillez trouver ci-après les informations visées à l'article D. IV. 99 du Code du Développement Territorial ainsi que les informations complémentaires dont nous disposons pour ce bien :

1. Situation et prescriptions applicables

Les parcelles sont reprises en zone d'habitat au Plan de Secteur Sud Luxembourg approuvé par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 27/03/1979, et qui n'a pas cessé de produire ses effets.

Le bien est concerné par le Guide Régional d'Urbanisme relatif aux enseignes et dispositifs de publicité.

Le bien est concerné par le Guide Régional d'Urbanisme relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

Le bien est repris au Schéma de Développement Communal adopté le 24/06/1991 et situé en zone non classée.

Le bien est repris au Guide Communal d'Urbanisme approuvé le 24/06/1991 et situé en sous-aire de rue commerçante, Titre III, Chapitre 8 dudit Guide.

2. Contraintes environnementales

Le bien est situé dans un rayon de 50m d'un cours d'eau de 3^{ème} catégorie « le ruisseau de la Motte ».

Aléa d'inondation : **moyen** par débordement et ruissellement.

Le bien est situé dans un parc naturel.

3. Divers

Le bien est situé le long d'une **voirie régionale** : rue de l'Industrie. Cette voirie est pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la configuration des lieux.

Le bien est repris au Plan Communal d'Egouttage PASH (Semois-Chiers) en zone d'assainissement collectif. L'égout est existant et raccordé à la station d'épuration de Musson.

Le bien est situé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique. Pour plus d'informations sur ce point, l'agence Wallonne du patrimoine est à votre service.

4. Permis et autorisations délivrées

Un permis d'urbanisme a été délivré à _____ le 16/05/1978 pour l'extension d'une habitation.

Un permis d'urbanisme a été délivré à _____ le 16/05/1978 pour l'extension d'un immeuble commercial.

Dans les limites de notre connaissance aucun permis d'urbanisme, d'urbanisation, certificat d'urbanisme ou autre n'a été délivré au nom des propriétaires.

Dans les limites de notre connaissance aucun permis d'exploiter, d'environnement, déclaration de classe 3 ou autre n'a été délivré au nom des propriétaires.

5. Infractions urbanistiques

Dans les limites de notre connaissance du terrain, aucune situation infractionnelle au sens de l'article D. VII. 1 du CoDT n'a été constatée sur ce bien et celui-ci n'a fait l'objet d'aucun procès-verbal d'infraction urbanistique.

6. Observations et remarques du Collège communal

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien.

La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, il est conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée, si elle est jugée régularisable, que via une procédure d'autorisation urbanistique, peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la

voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

Le montant de la redevance sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2026 à 2031 a été fixé par le Conseil communal en date du 6 octobre 2025. Les frais relatifs à la présente recherche s'élèvent à 50,00 €. Nous vous demandons de bien vouloir vous acquitter de ce montant sur le compte n° BE27 0960 0049 9973, avec la communication « AD/2024-141 » dans les 30 jours de la réception de la présente.

Par ordonnance :

Le Directeur Général f.f.,
LESPAGNARD A.

 Le Bourgmestre,
KINARD F



LISTE DES IMPETRANTS

EAU

Société Wallonne Des Eaux
Rue de la Concorde n° 41
4800 VERVIERS
Tél : 087/87.87.87

ELECTRICITE ET GAZ

ORES
Avenue Patton n° 237
6700 ARLON
Tél : 078/15.78.01

TELEDISTRIBUTION ET TELEPHONE

PROXIMUS
Boulevard Albert II n° 27
1030 SCHAERBEEK
Tél : 0800/200.37

VOO-NETHYS

Rue Louvrex n° 95
4000 LIEGE
Tél : 0800/800.25

EGOUTS COMMUNAUX

SERVICE DES TRAVAUX DE LA COMMUNE D'AUBANGE
Rue des Cristaux n° 26
6790 AUBANGE
Tél : 063/43.03.80
Courriel : lomryp@aubange.be

AVE

Drève de l'Arc-en-Ciel n° 98
6700 ARLON
Tél : 063/23.18.11

FLUXYS (gestionnaire du réseau de transport de gaz haute pression)

Avenue des Arts n° 31
1040 BRUXELLES
Tél : 0800/941.44

ELIA (gestionnaire du réseau d'électricité haute-tension)

Rue Phocas Lejeune n° 23
5032 LES ISNES (GEMBLOUX)
Tél : 081/23.77.00

Pour une recherche plus précise et complète, veuillez également consulter le site www.klim-cicc.be.